



**Procès-verbal du Conseil Académique**

**Réuni le 14 décembre 2023**

**Sous la présidence de**

**M. Noël DIMARCQ,**

**Vice-Président Recherche,**

**Et la vice-présidence de**

**M. Stéphane AZOULAY,**

**Vice-Président Formation,**

**N°15/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme AYERBE Cécile, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BARANES Angéla, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTOLOTTI Emma, Mme BERTONE Manuela à compter de 11H00, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESSE Franck à compter de 11H20, Mme BRIET Catherine, M. DOUAI Ali, Mme FEDELE Carine, Mme HERITIER Camille à compter de 10H00, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MACCAGNAN Stéphanie, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme NORDERA Marina, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRAINEN Fabrice,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Mme ADAM Carine à Mme BRIET Catherine, M. BAILLY-BECHET Marc à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BERTRAND Marie-France et Mme CHRISTIANS Elisabeth à M. LEGRAND Olivier, Mme BREUIL Véronique et Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à M. DIMARCQ Noël, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick et Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme BATAZZI Claudine, M. CAUVIN Eric à Mme AYERBE Cécile, M. COURTOIS Jonathan à Mme MIGLIACCIO Claire, Mme GWIZDEK Carole à M. BONCOMPAGNI Eric, M. HADJI Toufik et Mme RICHARD Charlotte à Mme BARANES Angéla, M. KORDOPATIS Georges et M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. AZOULAY Stéphane, M. ROUX Christian à Mme HUEBER Anne-Odile, Mme SESSA Virginie à Mme NORDERA Marina, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine,

Mme BERTONE Manuela à Mme NORDERA Marina jusqu'à 11H00, M. BORGESSE Franck à Mme FEDELE Carine jusqu'à 11H20, Mme HERITIER Camille à Mme BRIET Carine jusqu'à 10H00,

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. BAZIN Damien, M. CAILLER Bruno, Mme WHYTE Shona,3

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BARBIER Claire, M. BIZIOU Michael, M. BLANC Frédéric, M. BONFILS Lucas, Mme BOUSIGUES Marie, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CHAN-HAOR-KING Channia, Mme CERESO Delphine, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme JELIF Fatma, M. KRUG Adrien, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, M. PETIT Eric, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PULIDO Ryan, M. ROSSO Thierry, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** M. BARONE Pierre, M. BRUNO Olivier, M. CREMOUX Pascal, M. SCHULTHEIS Mathias, Mme WALLISER Elisabeth

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H55.

Il propose en préambule l'ajout d'un point formation à l'ordre du jour relatif à la structure des compétences transversales 2024-2028.

***L'ajout du point est validé à l'unanimité avec 43 voix.***

## I.- Vie Institutionnelle

**I.1.- Validation des PV du CAc du 12/10/2023 Partie Recherche, du CAc 26/10/2023, du CAc 09/11/2023 Partie Recherche, du CAc 14/11/2023, du CAc 23/11/2023, du CAc 07/12/2023 Partie Formation**

***Les PV présentés sont validés à l'unanimité avec 42 voix. (\*)***

**II.2.- Présentation de l'arbitrage CSI 2024 – Appel blanc OCA (point d'information)**

**Annexe « Présentation Appel Blanc OCA CSI 2024**

M. Noël DIMARCQ rappelle que cette année, pour le domaine des Sciences de la Terre et de l'Univers (STU), l'examen des demandes a été effectué par le Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur (OCA). Il laisse la parole à M. Mathias Schultheis, Vice-Président du Conseil Scientifique (CS) de l'OCA.

M. Mathias Schultheis indique que pour les laboratoires ARTEMIS (UMR 7250), GEOAZUR (UMR 7329) et LAGRANGE (UMR 7293), les deux appels à projets sont combinés en un appel à projet unique « Appel blanc OCA – CSI /STU UniCA » se déroulant en concertation avec l'appel CSI général et dont la gestion est assurée par l'OCA.

L'examen des demandes soumises par les laboratoires STU à cet appel conjoint et l'arbitrage des attributions sont effectués par le CS de l'OCA. Pour 2024, une enveloppe budgétaire globale de 110 k€ est allouée à cet appel, incluant les contributions financières de l'OCA (80 k€) et d'UniCA (30 k€).

Il souligne la bonne collaboration entre le Vice-Président Recherche et Innovation et la Direction de Recherche, de la Valorisation (DRVI) avec l'OCA pour mettre en œuvre cet appel commun cette année.

Il indique que l'OCA a reçu 20 demandes dont 14 au titre du volet recherche et 6 au titre du volet Colloques.

Il précise que l'évaluation a été harmonisée entre les critères des CSI et ceux de l'Appel Blanc sur la qualité, les retombées et le contexte de l'appel conjoint (cf. Présentation Appel Blanc OCA CSI 2024).

Pour le volet colloques, sur les 6 demandes déposées, 3 ont été retenues pour un montant total de 7230 € ce qui représente environ 40% des montants sollicités pour ce volet.

Pour le volet Recherche, sur les 14 demandes déposées, 9 ont été retenues pour un montant total de 102 550 € ce que représente environ 55% des montants sollicités pour ce volet.

M. Mathias Schultheis détaille ensuite les différentes améliorations proposées pour l'appel à projets 2025, particulièrement :

- Un texte d'évaluation dans l'appel à projet.

- Baisser le seuil de 8000 € fixé pour déposer un projet recherche.
- Avoir l'avis de la direction des Unités avant le Conseil Scientifique ; toutefois, les directions des unités sont présentes lors du CS de l'OCA ce qui permet d'obtenir en séance leur avis lors de l'étude des projets.
- optimiser le calendrier des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets entre les projets STU et CSI UniCA pour avoir une vision plus globale des demandes.
- la pression étant plus faible cette année que l'année dernière, il serait probablement souhaitable d'améliorer la communication de l'appel à projets.

M. Noël DIMARCQ souligne qu'il était présent au CS de l'OCA lors de l'étude des projets. Deux membres du Conseil Académique peuvent également être invités à participer à la séance d'étude des projets pour les prochaines années.

Il indique également qu'une vigilance particulière a été portée aux demandes soumises au Conseil Académique qui sont à l'interface entre le domaine STU et d'autres domaines. Cette année, il s'agissait de 2 demandes de colloques portées par des laboratoires hors OCA. Globalement, les critères et les taux de sélection ont été homogènes entre les projets STU et hors STU.

M. Mathias Schultheis souligne une nouvelle fois la collaboration fructueuse d'UniCA et de l'OCA sur cet appel à projet commun.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Schultheis pour sa présentation et confirme aussi la coopération bénéfique entre les deux établissements dans l'élaboration et le suivi de cet appel à projet commun.

### II.3.- Décision AAP CSI 2024 - 3 Volets (Colloques, Recherche et Équipements)

#### Annexe « Attribution CSI 2024 volet Colloques »

M. Noël DIMARCQ présente le classement des projets étudiés par le Conseil Académique (hors projets STU). Il indique que les enveloppes consacrées aux Crédits Scientifiques Incitatifs ont évolué de façon notable cette année. Pour le volet Colloques, le montant alloué est de 75 120 € (soit 50,6 % des montants sollicités). Pour le volet Recherche, le montant alloué est de 272070 € (soit 46,5% des montants sollicités). Pour le volet Équipements, le montant attribué est de 116 960 € (soit 57,7% des montants sollicités).

Evolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes Expertisées	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	32	108 207 €	17	53,13%	38 070 €	35,18%
2019	44	140 964 €	18	40,91%	41 100 €	29,16%
2020	46	131 960 €	23	50,00%	44 300 €	33,57%
2021	33	111 375 €	22	66,67%	43 000 €	38,61%
2022	35	136 000 €	20	57,14%	49 630 €	36,49%
2023	42	172 116 €	17	40,48%	50 700 €	29,46%
<b>2024</b>	<b>42</b>	<b>148 537 €</b>	<b>27</b>	<b>64,29%</b>	<b>75 120 €</b>	<b>50,57%</b>

Evolution du soutien CSI Recherche						
Année	Demandes Expertisées	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nombre de demandes	Montant CSI Recherche	% de soutien sur financements sollicités
2018	29	352 475 €	19	65,52%	169 735 €	48,16%
2019	38	400 930 €	18	47,37%	170 069 €	42,42%
2020	49	507 715 €	21	42,86%	166 669 €	32,83%
2021	39	485 959 €	23	58,97%	225 300 €	46,36%
2022	46	568 608 €	28	60,87%	232 450 €	40,88%
2023	42	491 800 €	29	69,05%	230 190 €	46,81%
<b>2024</b>	<b>46</b>	<b>584 620 €</b>	<b>29</b>	<b>63,04%</b>	<b>272 070 €</b>	<b>46,53%</b>

Evolution du soutien CSI Équipements						
Année	Demandes expertisées	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant CSI Equipements	% de soutien sur financements sollicités
2018	17	412 145 €	4	23,53 %	40 000 €	9,71%
2019	10	233 263 €	3	30,00 %	38 348 €	16,44%
2020	11	228 380 €	2	18,18 %	39 599 €	17,34%
2021	10	182 885 €	5	50,00 %	79 000 €	43,20%
2022	11	264 673 €	8	72,73 %	95 480 €	36,07%
2023	13	364 178 €	6	46,15 %	100 500 €	27,60%
<b>2024</b>	<b>9</b>	<b>202 527 €</b>	<b>7</b>	<b>77,77 %</b>	<b>116 960 €</b>	<b>57,75 %</b>

Il souligne que l'enveloppe consacrée aux CSI depuis 2018 a considérablement progressé. Il remercie les équipes du service recherche de la DRVI pour le travail effectué afin d'optimiser et d'accroître les crédits consacrés aux CSI.

Année	CSI Colloques		CSI Recherche		CSI Équipements		CSI Total	
	Budget alloué	% de soutien sur financements sollicités	Budget alloué	% de soutien sur financements sollicités	Budget alloué	% de soutien sur financements sollicités	Budget alloué	% de soutien sur financements sollicités
<b>2019</b>	41 100 €	29%	170 069 €	42 %	38 348 €	16 %	<b>249 517 €</b>	<b>32%</b>
<b>2020</b>	44 300 €	34%	166 669 €	33 %	39 599 €	17 %	<b>250 568 €</b>	<b>29%</b>
<b>2021</b>	43 000 €	39%	225 300 €	46 %	79 000 €	43 %	<b>347 300 €</b>	<b>45%</b>
<b>2022</b>	49 630 €	37%	232 450 €	41 %	95 480 €	36 %	<b>377 560 €</b>	<b>39%</b>
<b>2023</b>	50 700 €	30%	230 190 €	46,8 %	100 500 €	27,50 %	<b>381 390 €</b>	<b>37,09%</b>
<b>2024</b>	<b>75 120 €</b>	<b>50,6 %</b>	<b>272 070 €</b>	<b>46,5 %</b>	<b>116 960 €</b>	<b>55,7 %</b>	<b>464 150 €</b>	<b>49,6 %</b>

Volet		Demandés		Financés	
Colloques	CSI hors STU	42	148,5 k€	27 (64 %)	75,1 k€ (51 %)
	CSI+Appel blanc pour STU	6	17,2 k€	3 (50 %)	7,2 k€ (42 %)
	<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>165,8 k€</b>	<b>30 (63 %)</b>	<b>82,3 k€ (50 %)</b>
Recherche	CSI hors STU	46	584,6 k€	29 (63 %)	272,1 k€ (47 %)
	CSI+Appel blanc pour STU	14	186,5 k€	9 (64 %)	102,6 k€ (55 %)
	<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>771,1 k€</b>	<b>38 (63 %)</b>	<b>374,6 k€ (49 %)</b>
Equipements	CSI	9	202,5 k€	7 (78 %)	117 k€ (58 %)
<b>TOTAL</b>		<b>117</b>	<b>1139,4 k€</b>	<b>75 (64 %)</b>	<b>573,9 k€ (50 %)</b>

Cette année, l'enveloppe globale allouée par UniCA aux Crédits Scientifiques Incitatifs atteint un montant global de 494 150 € : 464 150€ (hors projet STU) + 30 000 € (projets STU). L'OCA soutient également à hauteur de 80 000€ les projets STU.

Suite à la présentation de M. Mathias Schultheis et aux débats en séance, M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique adopte les montants attribués aux projets Crédits Scientifiques Incitatifs 2024 pour les volets Colloques, Recherche et Équipements et la dotation 2024 de 30 000 € destinée aux projets STU.

**Conformément à l'article 49-12° des statuts d'UniCA, le Conseil Académique adopte à l'unanimité les montants attribués aux projets Crédits Scientifiques Incitatifs 2024 pour les volets Colloques, Recherche et Équipements et la dotation 2024 de 30 000 € à l'appel blanc de l'Observatoire Côte d'Azur destinée aux projets Science de la Terre et de l'Univers (STU). (44 voix POUR).**

#### II.4.- Décision Dotations 2024

##### Annexe « Tableau Dotations Recherche 2024 »

M. Noël DIMARCQ présente tout d'abord une synthèse du soutien aux structures de recherche

Types de structures	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024
URE / UPR et UMR	3 013 309 €	2 981 356 €	3 036 645 €	3 043 840 €	3 026 680 €	3 028 000 €	3 248 000 €	3 297 700 €
URE / UPR et UMR LPR dotation						225 000 €		
URE / UPR et UMR LPR MCF						90 000 €	100 000 €	180 000 €
Str.Transverses-Act.Fédératives	99 000 €	114 150 €	123 800 €	123 800 €	175 800 €	175 800 €	185 800 €	287 300 €
LIA UMI	92 000 €	70 550 €	60 000 €	70 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €
Plateformes et services	185 000 €	175 350 €	177 000 €	157 000 €	162 000 €	173 500 €	178 500 €	fusionné Str.Transv
<b>TOTAL</b>	<b>3 389 309 €</b>	<b>3 341 406 €</b>	<b>3 397 445 €</b>	<b>3 394 640 €</b>	<b>3 454 480 €</b>	<b>3 782 300 €</b>	<b>3 802 300 €</b>	<b>3 845 000 €</b>

L'enveloppe globale 2024 dédiée aux Structures de Recherche atteint un total de 3 845 000 € dont 180 000€ de soutien LPR pour les nouveaux entrants Maître de Conférence et Maître de Conférence Hospitalo Universitaire (MCF et MCU – PH).

Cette année, un nouveau dispositif de soutien particulier « DIALOG » a été mis en place d'environ 200 000 € qui permet de soutenir des besoins spécifiques de certains laboratoires qui relèvent de la recherche mais qui ne peuvent pas être couverts par les dotations annuelles ou les CSI.

Il rappelle que l'enveloppe CSI d'environ 500 000 € s'ajoute également aux dotations annuelles pour les unités de recherche, et que les adhésions et cotisations (soit 140 000 €) sont prises en charge par Université Côte d'Azur.

Le budget global pour les structures de recherche atteint cette année un montant de 4 685 000 € (4 263 690 € en 2023) ce qui représente une évolution positive de 421 310 €.

- URE, UPR et UMR (cf. Annexe « Dotations 2024 ») :

Les dotations aux URE, UPR et aux UMR profitent d'une augmentation de 49 k€ par rapport à l'année 2023. Un effort notable a été effectué sur les unités sous-dotées, et en particulier dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales. Le soutien aux nouveaux arrivants MCF et MCU -PH atteint un montant de 180 k€ soit une augmentation de 80 k€ (16 MCF et MCU-PH de plus qu'en 2023 bénéficient de ce soutien).

- Laboratoire Internationaux Associés (LIA) et Unités Mixtes Internationales (UMI) (cf. Annexe « Dotations 2024 »)

Les dotations pour les LIA et les UMI sont reconduites à l'identique car elles sont déterminées par des conventions ou contrats avec les établissements partenaires.

Il est à noter la prévision d'une attribution de 10 k€ en cours d'année 2024 pour le renouvellement de l'IRP Cancer, Aging and Hematology.

- Structures Transverses et actions fédératives (cf. Annexe « Dotations 2024 ») :

M. Noël DIMARCQ indique que les soutiens « Plateformes, Services » et « Structures et Actions Fédératives » sont dorénavant regroupés dans les « structures transverses et actions fédératives ».

Les dotations sont reconduites à l'identique pour toutes les structures et actions fédératives.

M. Noël DIMARCQ souligne l'évolution du périmètre au soutien au Service Commun de la Documentation (SCD) qui relève dorénavant du pilotage Recherche avec un transfert de 77 k€ sur cette ligne.

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour adopter les montants des dotations pour les différentes structures de recherche pour l'année 2024 : Unités Propres de Recherche (UPR), Unités Mixtes de Recherche (UMR), Unités de Recherche en Emergence (URE), Structures Transverses et actions Fédératives, Laboratoires Internationaux Associés et Unités Mixtes Internationales (LIA et UMI).

***Le Conseil académique adopte les montants des dotations pour les différentes structures de recherche pour l'année 2024 : Unités Propres de Recherche (UPR), Unités Mixtes de Recherche (UMR), Unités de Recherche en Emergence (URE), Structures Transverses et actions Fédératives, Laboratoires Internationaux Associés et Unités Mixtes Internationales (LIA et UMI). (43 voix POUR – 1 ABSTENTION)***

## **II.5.- Présentation des unités de recherche et de leur projet suite à l'évaluation HCERES**

**Annexe « Rapport HCERES – Laboratoire »**

**Annexe « Présentation – Laboratoire »**

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'HCERES a évalué les bilans des unités de Recherche. Il poursuit la présentation au Conseil Académique des unités de recherche initiée lors des séances précédentes en s'appuyant sur les présentations transmises par les différents laboratoires avec les éléments synthétiques suivants :

- Fiche d'identité de l'unité
- Résultats marquants du dernier contrat quinquennal
- Enjeux et défis pour le futur contrat quinquennal

Les laboratoires suivants sont présentés (cf. Annexes « Rapport HCERES – Laboratoire » et « Présentation – Laboratoire ») :

- LABORATOIRE TRANSPORTEURS EN IMAGERIE ET RADIOTHERAPIE EN ONCOLOGIE (TIRO MATOS / UMR 4320)
- INSTITUT DE CHIMIE DE NICE (ICN / UMR 7272)
- LABORATOIRE D'INFORMATIQUE SIGNAUX ET SYSTEMES DE SOPHIA-ANTIPOLIS (I3S / UMR 7271)
- LABORATOIRE ECOLOGY AND CONSERVATION SCIENCE FOR SUSTAINABLE SEAS (ECOSEAS / UMR 7035)
- LABORATOIRE BASES, CORPUS ET LANGAGE (BCL / UMR 7320)
- GROUPE DE RECHERCHE EN DROIT, ECONOMIE ET GESTION (GREDEG / UMR 7321)
- UNITE DE RECHERCHE MIGRATIONS ET SOCIETE (URMIS / UMR 8245)
- LABORATOIRE CULTURES ET ENVIRONNEMENTS. PREHISTOIRE, ANTIQUITE, MOYEN-AGE (CEPAM / UMR 7264)

### III.- Formation

#### III.6.- Structure des compétences transversales 2024-2028

M. AZOULAY rappelle que les compétences transversales (CT), qui ont été reconduites dans le cadre du futur contrat, ont déjà fait l'objet de plusieurs points à l'ordre du jour de précédents CAC. Il précise que M. DOUAI avait été chargé par ses soins de reprendre le dossier afin de mener un travail en lien avec les composantes et d'établir un bilan des années antérieures permettant de tirer des enseignements pour adapter au mieux ces compétences à la nouvelle offre de formation. Il rappelle également les nouvelles contraintes spécifiques avec la nécessité d'introduire un enseignement à l'intelligence artificielle dans le cadre du CMA EFELIA et de prendre en compte les recommandations du ministère concernant l'enseignement des TEDS (Transition Ecologique pour un Développement Soutenable). De nombreuses réunions de travail se sont ainsi tenues avec les porteurs des compétences transversales, dont M. AZOULAY salue le travail conséquent effectué, ainsi qu'avec les directions de portail. Une synthèse est donc présentée aujourd'hui par M. DOUAI afin de permettre la validation par le CAC de l'architecture de ces compétences transversales, leur contenu étant encore en cours d'élaboration.

Concernant les éléments de contexte, M. DOUAI ajoute qu'un des enjeux qui est ressorti des discussions avec les composantes concerne la volonté d'aller vers plus de personnalisation, sous l'angle étudiant, en tenant compte notamment des niveaux hétérogènes, mais également dans le sens de l'articulation entre le contenu de ces CT et les UE disciplinaires notamment au niveau L2. M. DOUAI présente ensuite un rappel de la structure actuelle des compétences transversales pour l'ensemble des mentions de licence générale avec une UE de 6 ECTS à chaque semestre composée de manière homogène d'une première ECUE qui concerne les langues vivantes étrangères (essentiellement l'anglais) et ensuite un déploiement sur 3 occurrences de 4 autres compétences que sont les compétences écrites, les compétences numériques, les

compétences informationnelles et les compétences de pré professionnalisation. Il présente ensuite la nouvelle structure qui sera soumise au vote de ce jour conformément au cadrage voté en septembre 2022 avec 6ECTS par semestre et 2 CT dans toutes les mentions de licences générales dont celle déjà présentes dans le précédent contrat. L'idée est d'avoir un bloc de 6 ECTS séparé en 2 sous-blocs de 3ECTS, le premier reprenant l'existant la compétence en LVE et le second répondant à un enjeu d'introduire une sensibilisation aux grands défis sociétaux. Dans ce cadre, une opportunité s'est dessinée à travers le projet EFELIA qui a vocation à toucher l'ensemble des étudiants d'UniCA et en particulier les étudiants de premier cycle et pour ce qui concerne les enjeux autour des compétences TEDS un cadrage du ministère invite à les déployer et de la même manière avec 3 occurrences progressives. Une articulation a pu être trouvée en accord avec les directions de portail les responsables d'EFELIA et un groupe de travail, récemment mis en place, qui aura vocation de définir les modalités de contenu et de déploiement des compétences TEDS, l'idée étant de rester sur la modalité des compétences transversales générales en première année. Les modalités dites « hybrides » incluent de la ressource en ligne transdisciplinaire en première année avec l'objectif d'aller dès la 2e année vers des enseignements plus orientés disciplinaires en lien avec la thématique du Portail pour amener les étudiants vers une certaine forme de spécialisation.

Dans le second sous-bloc, on retrouvera l'ensemble des compétences actuellement déployées en dehors de la LVE avec une différence qui tient au fait que pour l'essentiel des CT il n'y a plus 3 occurrences mais seulement 2 en accord avec les porteurs, car le travail d'évaluation effectué avait fait ressortir que la 3e occurrence qui arrivait en 3e année était souvent une occurrence superfétatoire déconnectée du travail disciplinaire, sa suppression s'inscrit donc dans la perspective de rationaliser le contenu et de se focaliser sur des éléments qui représentent une réelle valeur ajoutée pour les étudiants. Le positionnement de ces compétences est donc prévu sur la première et deuxième année, les enjeux pour la 3ème année qui est diplômante étant sensiblement différents.

Une nouveauté concerne par ailleurs, le passeport étudiant qui sera déployé essentiellement via Moodle sur les 3 ou 4 premières semaines pour les néo-bacheliers, comme un outil de transition entre l'enseignement secondaire et supérieur mais aussi comme un outil de positionnement pour les étudiants qui devrait leur permettre de s'approprier plus facilement leur nouveau contexte universitaire. Ce passeport étudiant ne fera pas l'objet d'une notation mais revêtira un caractère obligatoire, il restera ouvert et pourra être consulté à n'importe quel moment et pourra notamment être le cadre dans lequel seront présentées les modalités de contrôle des connaissances aux étudiants.

Les compétences classiques se déploient sur 2 occurrences entre les semestres 1 et 5, une question reste en suspens concernant la possibilité au semestre 5 d'avoir une 3e occurrence pour la compétence informationnelle à un niveau plus disciplinaire afin d'accompagner à ce moment précis de leur cursus les étudiants qui dans un grand nombre de mentions sont dans une optique de production de mémoire ou de stage qui va nécessiter l'utilisation d'acquis liés à cette compétence. Au niveau du semestre 6 il est proposé de laisser un espace ouvert dans lequel pourrait s'inscrire le stage ou le projet à hauteur de 3ECTS, compte tenu qu'actuellement la moitié des étudiants inscrits en licence 3e année sont dans une mention comportant un stage ou un projet obligatoire. Par ailleurs, le cadrage de l'approche par compétence avait prévu qu'une SAE soit déployée d'ici 2028 dans chaque licence, la question pour un grand nombre d'entre elles était de savoir à quel niveau positionner cet enseignement, il est donc proposé de le positionner à ce niveau sur le semestre 6 toujours à hauteur de 3 ECTS. Enfin ce créneau pourrait également permettre aux responsables de formation de choisir parmi un ensemble d'ECUE la dernière compétence transversale en lien avec leur formation disciplinaire, ou l'introduction d'UE à visée professionnalisant développées dans le cadre du projet L@UCA, ou bien une ECUE engagement sur laquelle travaille l'engagement Center ou encore un ensemble d'ateliers déjà proposés par le SOOIP qui pourraient également être mis en forme pour constituer une UE à 3 ECTS dans laquelle pourraient s'engager un certain nombre d'étudiants de façon volontaire. Ces propositions ont notamment pour but de construire quelque chose sur le semestre 6 qui permette aux étudiants de garder un ancrage sur une période où leur motivation et leur engagement ont tendance à s'affaiblir.

M. AZOULAY souligne, qu'à compter du semestre 3, l'objectif concernant les grands défis sociétaux est de faire une proposition dans le cadre d'un travail co-construit avec les portails pour que les enseignants



puissent s'approprier l'enseignement et le déployer. Il y aura un cahier des charges à respecter avec des compétences à acquérir mais le but est de connecter véritablement tant les enseignements TEDS que ceux qui concernent l'IA au disciplinaire afin de donner du sens à la formation.

M. DOUAI répond aux interrogations de Mme FEDELE sur les certifications nationales qu'elles concernent la compétence numérique pour laquelle il existe une certification nationale PIX avec différents niveaux et qu'il en va de même avec la compétence écrite sur laquelle s'est développé le souhait de déployer une certification nationale Ecrit+ . M. AZOULAY ajoute, que pour l'anglais l'obligation de passer le TOEIC avait été mise en place à une certaine époque et que son rétablissement est à l'étude, en fonction des contraintes financières et organisationnelles, dans la mesure où cette certification est de plus en plus demandée dans certaines disciplines pour l'entrée en master.

Aux interrogations de Mme HERITIER sur le calendrier de mise en œuvre, M. AZOULAY précise que l'objectif est d'ouvrir en 2024 la nouvelle occurrence en L1, le déploiement de l'ancien modèle restant en place sur les niveaux L2 et L3 basculeront en même temps à la rentrée 2025 sachant que dans certains cas des adaptations seront possibles de manière à garder une cohérence par rapport aux maquettes.

A Mme FEDELE qui s'interroge sur la possible extension des compétences transversale au BUT, M. AZOULAY rappelle que ce diplôme est soumis à un programme national qui n'inclut pas ces compétences transversales mais il précise que si des ressources existent pouvant s'inclure dans certains éléments du programme des BUT, cette possibilité n'est pas écartée. M. DOUAI souligne qu'en ce qui concerne les compétences TEDS, le ministère fait référence au premier cycle et pas seulement aux licences générales.

De la même manière, M. AZOULAY répond à Mme HERITIER que pour les formations de santé qui sont soumis à des programmes nationaux il n'y a pas de cadrage établissement pour ce qui concernent les CT mais que si un partage de ces enseignements est souhaité concernant notamment les compétences TEDS, cette possibilité existera. Il pense également qu'il sera important de mettre à disposition des étudiants inscrits en LAS le passeport étudiant.

A M. LEGRAND qui fait part de ses interrogations sur les codes Apogée qui devront être utilisés durant la situation transitoire à la rentrée 2024, M. AZOULAY confirme que la DEF prendra en compte cette problématique et saura trouver les solutions les mieux appropriées.

Mme HERITIER informe qu'elle ne prendra pas part au vote en sa qualité de responsable de compétences transversales.

***La structure des compétences transversales 2024-2028 est validée avec 38 voix pour et une abstention.***

M. AZOULAY remercie l'ensemble des acteurs qui ont travaillé à la proposition de ce nouveau modèle qui devrait mieux répondre aux besoins de chacun et devrait donc être plus consensuel que le précédent.

### **III.7 .-Accès au 1er Cycle (Parcoursup) : capacités et critères**

M. AZOULAY fait part de quelques modifications significatives avec notamment la modification de l'entrée dans le portail Sciences et Technologies où l'entrée « portail » a été remplacée par une entrée « mention » avec une capacité qui apparaît désormais pour chaque mention, cette proposition ayant été réfléchi au sein du portail. Il souligne par ailleurs l'apparition de 2 nouveaux parcours « Humanités-Arts et métiers de l'image » et « Humanités-Science de l'Antiquité » qui a pour conséquence une redistribution des capacités d'accueil pour les mentions histoire et lettres, le nombre de places dans ce nouveau parcours venant en diminution dans les autres mentions. Il note également la fermeture des doubles licences « histoire-lettres » et « physique-sciences de la terre ». Une diminution des places est globalement constatée qui concerne différentes formations à gros effectifs telles que STAPS par exemple mais également un ensemble de LAS, en accords avec les composantes, dans la mesure où les capacités affichées jusqu'à présent n'étaient pas forcément atteintes à la validation de l'inscription, ces formations présentaient également un fort taux d'abandon et un fort taux d'échec à l'examen. Il est enfin à noter que la mention « arts du spectacle » affiche désormais ses capacités pour chacun de ses 2 parcours « études en danse » et « théâtre ».

Concernant les étudiants du parcours LAS « sciences et technologies » M. CREMOUX répond à M. LEGRAND que les étudiants n'auront pas de choix d'UE, en accord avec les responsables du portail, les 3 UE proposées parmi lesquelles une dominante sera choisie seront : mathématiques, chimie et informatique. M. AZOULAY précise que la mention large n'apparaît plus dans l'affichage sur Parcoursup mais qu'elle continue à exister dans les faits.

Concernant, enfin les BUT, M. CREMOUX indique que seuls quelques petits ajustements sont à noter.

Pour le prochain contrat M. AZOULAY rappelle à la demande de Mme HERITIER que les fins de cohortes sont maintenues pour L2 et L3 afin que les étudiants puissent terminer le parcours dans lequel ils étaient initialement inscrits.

***Les capacités et critères pour le premier cycle sont validées avec 40 voix pour, une voix contre et une abstention.***

### **III.8.- Capacités et modalités relatives aux Masters et MSc**

M. AZOULAY précise que toutes les maquettes ont été déposées à la DEF mais qu'elles n'ont pas toutes été validées à ce jour, la période d'échanges pendant laquelle les maquettes sont analysées au regard du cadrage se poursuit actuellement. Des discussions autour de l'ouverture de nouveaux parcours ont eu lieu en amont du CAC de ce jour, certains d'entre eux ne pourront ouvrir faute d'une soutenabilité suffisante de l'offre de formation, un parcours proposé en Info-Com a notamment été retiré en accord avec l'ensemble des parties. Le parcours « journalisme environnemental et transition » posait également question en termes de soutenabilité pédagogique et il a donc été décidé de reporter son ouverture.

La problématique est de voter aujourd'hui des capacités pour une ouverture de formation en septembre prochain sachant que toute l'offre de formation n'est pas définitivement finalisée, dans la plupart des cas les ajustements à faire seront à la marge et ne poseront pas problème dans le cadre de discussions avec les équipes pédagogiques. Un cas particulier est cependant à examiner aujourd'hui et concerne le parcours « management des talents » proposé par l'IAE dans la mention Management ce parcours ayant fait l'objet d'une motion déposée par le CoSP de l'EUR ELMI (cf document en annexe) au regard de la thématique et de la proximité avec des enseignements déjà présents dans les mentions de l'EUR. M. AZOULAY propose donc une discussion pour ce parcours dissociée de celle du reste des masters.

Mme HERITIER fait observer que dans le document concernant Parcoursup, il apparaît l'évolution des capacités d'accueil depuis 2018 alors que cette information n'est pas présente dans les documents qui concernent les masters. M. CREMOUX explique que l'exercice était plus complexe pour les masters compte tenu que dans le cadre du changement d'accréditation, l'offre de formation n'était pas reconduite à l'identique mais comportait un nombre assez conséquent de différences. Il précise que, de manière globale sur l'ensemble des masters, 3415 places sont proposées cette année contre 3825 places pour l'année précédente. M. AZOULAY indique à Mme HERITIER, qui juge ce nombre conséquent, que tous les masters qui étaient en tension n'ont pas diminué leur capacité et que les diminutions concernent des réajustements sur des formations qui n'atteignaient pas les capacités affichées. M. CREMOUX ajoute qu'un certain nombre de parcours ont été supprimés dans la nouvelle offre de formation et que les fortes diminutions concernent essentiellement le MEEF 2D et le master Arts qui ont été réajustés en fonction de la situation réelle des inscriptions. M. AZOULAY précise qu'il n'y a eu aucune intervention de la gouvernance et que les places proposées sont le reflet des choix des composantes.

À Mme MIGLIACCIO qui s'interroge sur la différence entre la « capacité d'accueil mention » et la « capacité offerte mention » M. CREMOUX explique qu'il est demandé la capacité totale que le master peut accueillir tous candidats confondus y compris ceux qui ne passeront pas par la plateforme « Mon Master » ce qui constitue la « capacité d'accueil mention ». La capacité offerte est quant à elle, celle que l'on souhaite faire figurer sur la plateforme « Mon Master », elle est donc forcément inférieure ou égale à la capacité d'accueil. La capacité offerte pourra toutefois être réajustée en cours de sélection sur « Mon Master ».

M. AZOULAY explique que les capacités présentées pour les M2 sont faibles car elles ne concernent que l'apport extérieur alors que l'essentiel des effectifs est constitué par les flux internes entre M1 et M2, même

si certains M 2 accueillent des proportions non négligeables d'étudiants extérieurs. La capacité totale du parcours ne figure pas pour les M2 dans la mesure ou les candidatures ne passent pas par la plateforme « Mon Master ».

Concernant le passage au nouveau contrat pour les masters, Mme HERITIER s'interroge de savoir s'il sera procédé de la même manière qu'en licence pour les fins de cohortes, M. AZOULAY fait part d'une situation variable avec certains masters qui ont souhaité maintenir le M2 encore une année notamment lorsqu'un parcours va être rattaché à une autre mention.

M. CREMOUX rappelle que, pour le M2, il ne s'agit pas de sélection mais de vérification de dossiers et que ne sont concernés que les étudiants qui changent soit de mention soit d'établissement. Il s'agit donc d'une vérification de la compatibilité des enseignements qui ont été préalablement suivis avec la formation à laquelle les étudiants candidatent.

M. LECOUTEUX, Mme MIGLIACCIO et Mme NORDERA font par d'un certain nombre de fiches de sélection qui manquent dans le dossier zippé, tant en M1 qu'en M2, alors que les formations sont bien inscrites dans le tableau présenté. M. CREMOUX confirme un problème technique lors de la compilation des fiches dans le dossier zip et précise qu'il détient bien toutes les fiches. M. AZOULAY souligne que la validation du CAC portera sur le tableau général sur lequel aucune omission n'a été relevée.

***Les capacités d'accueil et modalités relatives aux Masters et MSc sont validées avec 38 voix pour et 3 abstentions.***

### **III.9.- Parcours « Management des talents » de la mention Management**

Compte tenu de la motion de l'EUR ELMI, M. AZOULAY propose un examen séparé de ce parcours selon la procédure suivante : M. Olivier BRUNO, directeur de l'EUR ELMI est invité à prendre la parole pendant une durée de 5 minutes, Madame Élisabeth WALLISER, directrice de l'IAE disposera du même temps pour exercer son droit de réponse. M. AZOULAY apportera ensuite son éclairage et la position de l'établissement et laissera enfin un débat s'installer entre les conseillers. Il précise que la motion présentée par l'EUR ELMI ainsi que la réponse faite par l'IAE sont disponibles en ligne en annexe sur le wiki.

M. BRUNO souligne que la motion du CoSP avait pour vocation d'attirer l'attention des conseillers sur ce nouveau parcours sur lequel l'EUR avait été sollicité l'année dernière par l'IAE pour une discussion en vue de sa mise en place. L'EUR ELMI avait acté une position ouverte à condition que ce parcours qui était proche de parcours en management de ressources humaines déjà existants au sein de l'EUR ne recoupe pas les dimensions déjà traitées dans le master en place et que la construction du nouveau parcours se fasse en concertation avec les porteurs des mentions de master de l'EUR. La motion met en avant qu'à partir de premiers échanges purement informels pour mettre en place le cadre de discussions, aucune discussion effective et productive n'a pu être réalisée entre les porteurs de ce nouveau projet et les responsables des formations existantes. Des mails envoyés par les responsables de formation de l'EUR ont fait l'objet de réponses de l'IAE jugées fallacieuses par M. BRUNO qui remettaient en cause la légitimité de certains collègues pour participer à ces réunions alors qu'ils étaient responsables de master et validés par le CoSP et le CoPil de l'EUR.

M. BRUNO a donc dû intervenir pour qu'une réunion puisse se tenir, cette réunion a eu lieu le 27 septembre, soit 14 jours après le dépôt des maquettes par ELMI et une discussion qui portait véritablement sur les maquettes afin de permettre de voir s'il y avait une réelle concurrence entre les formations s'est tenue le 10 octobre dernier. Il conclut que ce qui est souligné par le CoSP d'ELMI est de constater, qu'à ce stade, aucun échange productif consistant à discuter d'une éventuelle collaboration et de vérifier l'absence de concurrence n'a pu être mis en place. Dans ces conditions, le CoSP demande au CAC de prendre position pour différer l'ouverture de ce parcours de manière à ce qu'une vraie discussion productive puisse avoir lieu entre les différents porteurs.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à Mme WALLISER.

Mme WALLISER remercie en premier lieu M. AZOULAY qui lui a fait part de cette situation car elle n'avait pas été destinataire de la motion du CoSP de l'EUR ELMI. Elle a donc rédigé une réponse hier, tardivement, en concertation avec les personnes de l'Institut qui ont pris part au débat et qui reprend point par point les différents éléments exprimés dans la motion afin d'apporter des corrections et de rétablir certains faits.

Concernant le point de la motion qui indique que le parcours « management des talents » se positionnerait en concurrence directe avec des parcours déjà existants et notamment le master des ressources humaines, Mme WALLISER précise que le parcours de l'IAE a été conçu comme une niche portée par les 2PR d'Université Côte d'Azur en GRH qui sont tous deux rattachés à l'IAE. Ces 2 PR, dont l'expertise en RH est reconnue sur la partie management des compétences et des talents ont mené un travail complémentaire avec les formations déjà existantes à l'IAE, à l'EUR ELMI et à l'EUR Odyssée mais également au niveau du territoire à SKEMA et à l'EDHEC. Il s'agirait donc de mettre en place une niche en complément à un parcours existant pluridisciplinaire qui est le parcours « économie et management des ressources humaines » d'ELMI. Elle ajoute que lorsqu'il est fait état de 65% de recoupements, la comparaison lui paraît infondée car elle porte sur le seul parcours « management des talents » avec 3 parcours d'ELMI alors qu'un étudiant ne suit que dans un seul parcours à la fois. Concernant les cours présentés comme concurrents, il lui apparaît normal que des fondamentaux de la gestion RH soit présents dans l'ensemble des cours. Elle récusé ensuite le point de la motion qui fait état d'absence de discussion effective et fait état de plusieurs échanges depuis le mois de novembre 2022. L'idée de départ d'une collaboration avec ELMI a, de son point de vue, été rejetée par l'EUR au motif que le parcours ne pourrait fonctionner, l'IAE a donc fait le choix de l'ouvrir au sein de la mention management portée par l'Institut. Elle dénonce enfin le dernier argument de la motion selon lequel il n'y aurait pas de cours commun entre ce parcours et les autres parcours de la mention management car ces cours existent véritablement comme dans tous les parcours d'une même mention.

Mme WALLISER conclut en soulignant que la niche dans laquelle s'inscrit la formation concernera une cinquantaine d'étudiants et qu'elle va être essentiellement tournée vers l'international et fortement adossée à la recherche, les responsables de l'IAE pensent donc qu'il y a la place pour 2 parcours complémentaires au sein de l'Université afin d'élargir les opportunités offertes aux étudiants.

M. BRUNO exerce son droit de réponse et précise que la motion avait vocation à attirer l'attention les membres du CAC et n'avait pas pour but de détailler l'ensemble du processus qui a eu lieu. Il confirme bien la tenue d'échanges mais souligne qu'il n'y a pas eu d'échanges productifs, ces derniers ayant simplement consisté à déterminer le cadre dans lequel devait se dérouler la concertation préalable à la construction des maquettes mais que les discussions concernant les éléments importants tel qu'éviter les redondances n'ont pas pu se tenir car la maquette n'a été disponible et communiquée aux collègues seulement le 10 octobre dernier, soit près de 3 semaines après le dépôt des maquettes par ELMI sans qu'il n'y ait eu la moindre concertation. Il souligne qu'à aucun moment, ni dans le débat initial ni dans la motion présentée, il n'est fait état d'un refus de l'ouverture du parcours proposé par l'IAE, l'idée d'offrir la plus grande possibilité de formation à l'ensemble des étudiants d'UniCA étant partagée. Il déplore cependant la présence de plusieurs cours communs à certaines mentions d'ELMI, l'ouverture de ce parcours impactera, selon lui, directement les différents parcours de master existants. Il conclut qu'il n'y a pas une opposition de principe à l'ouverture de cette mention mais qu'elle ne pourra pas ouvrir en l'état.

A Mme MIGLIACCIO qui souhaite savoir s'il y a une différence de tarif entre le nouveau parcours proposé par l'IAE et ceux du master existant à l'EUR ELMI, Mme WALLISER répond que, s'agissant de diplômes nationaux, il n'y a aucune différence de tarif entre les 2 formations. Mme HERITIER fait toutefois observer qu'il pourra y avoir des différences de tarifs concernant la formation continue puisque l'EUR ELMI et l'IAE appliquent une politique tarifaire différente.

M. LECOUEUX en sa qualité d'invité au CoSP d'ELMI s'interroge de savoir si le dossier a effectivement été remonté avec un mois de retard sur Géode et dans ce cas, sur la pertinence pour le CAC d'accepter de se prononcer sur un dossier qui n'a pas respecté les règles. M. AZOULAY répond qu'il porte l'entière responsabilité de ce retard : le parcours est porté par Mme Sabrina LOUFRANI qui avait sollicité auprès de lui un délai supplémentaire compte tenu de ses responsabilités en sa qualité de VP RH et de dossiers urgents

qu'elle avait à traiter. Dans ce cadre M. AZOULAY avait accordé la possibilité d'un dépôt différé d'un mois compte tenu de la situation. M. CREMOUX souligne que d'une manière plus large, dans un certain nombre de cas, des maquettes ont dû être remontés hors délai pour des raisons diverses. Compte tenu de ce délai accordé, M. LECOUTEUX déduit que la concertation n'a donc pu se tenir comme prévue.

M. AZOULAY fait ensuite part de la position suivante de la gouvernance : les capacités du parcours « Management des Talents » devront bien être proposées au vote et ce dernier affiché sur la plateforme « mon master » cependant la discussion sur le programme devra reprendre et son ouverture définitive sera conditionnée à un consensus sur le contenu des maquettes.

Mme WALLISER exerce à son tour son droit de réponse et constate que la situation demeure dans une impasse. Elle pense pour sa part que les discussions n'ont pu aboutir car il y a une opposition de principe de l'EUR ELMI à l'ouverture de ce parcours à l'IAE. Elle précise que l'absence d'un accord résulte, de son point de vue, du fait que les interlocuteurs qui ont participé aux discussions n'était pas dans une logique constructive et s'interroge donc sur les modalités de poursuite de la discussion.

M. AZOULAY répond que jusqu'à présent la position adoptée a consisté à laisser les deux composantes discuter ensemble mais afin de trouver une issue à cette situation les discussions devront reprendre avec une tierce partie en charge de l'accompagnement des débats.

Il demande ensuite à Mme WALLISER et à M. BRUNO de se déconnecter afin que le débat entre les conseillers du CAC puisse se poursuivre.

M. AZOULAY souligne un timing complexe pour pouvoir permettre l'ouverture éventuelle du parcours à la rentrée prochaine. Mme AYERBE qui est rattachée à la discipline concernée se félicite d'avoir pu entendre la position de chacune des parties. Elle pense que des deux côtés ont été présentés des arguments qui sont recevables et confirme que c'est une décision sage que de demander une poursuite de la discussion afin de lever les problèmes de compréhension qui peuvent exister de chaque côté. Elle pense enfin que pour que la concertation puisse aboutir il conviendrait de l'élargir au département disciplinaire et même peut-être au-delà.

Mme DEMARIA, en sa qualité de directrice du département disciplinaire de Gestion, confirme ne jamais avoir été associée à cette discussion et pense que le département pourrait jouer un rôle de médiation en reprenant le contenu des maquettes et en apportant d'éventuelles modifications pour éviter les redondances.

M. LECOUTEUX indique que, de son point de vue, il est gênant de publier la formation sur « Mon Master » car des étudiants vont s'y inscrire et in fine elle pourrait ne pas ouvrir. M. AZOULAY confirme qu'il ne peut s'engager sur un délai compte tenu de la fin prochaine de son mandat et qu'un risque existe mais que, dans l'absolu, il concerne toutes les formations dans la mesure où l'offre de formation est affichée sous réserve de sa validation en mai 2024 par le CNESER. Il indique qu'il est déjà arrivé, de manière assez exceptionnelle, que des parcours proposés sur la plateforme ne puissent ouvrir.

M. DOUAI, qui précise avoir été directeur adjoint de l'EUR ELMI jusqu'en février 2023, pense que la formule proposée par la gouvernance est la bonne mais qu'il conviendrait cependant d'y adjoindre une proposition de méthode. Compte tenu des positions divergentes des différents acteurs, il ne pense pas qu'il pourra il y avoir de convergence spontanée même sous l'égide du département mais souligne toutefois un point positif dans la mesure où il n'y a pas d'opposition de principe à l'ouverture du parcours « Management des talents ». Il propose donc que soit intégré à la discussion un groupe de 5 personnes dont 2 membres du futur CAC, extérieurs à la discipline concernée, la directrice du département qui est rattachée à l'IUT, et donc indépendante d'ELMI et de l'IAE et 2 membres externes à l'université quant à eux rattachés à la discipline. Ce comité pourrait donner un éclairage afin à la lumière duquel le CAC pourrait émettre un avis et permettre que le débat soit clos d'ici mars ou avril 2024.

M. AZOULAY ajoute donc la proposition de M. DOUAI à sa proposition initiale :

***Les capacités d'accueil du parcours « Management des talents » ainsi que l'affichage de ce dernier sur la plateforme « Mon Master » sont proposés à la validation du CAC, assortis de la demande de reprise de la discussion sur le programme et que l'ouverture définitive du parcours soit conditionnée à l'avis d'une commission composée de 5 personnes dont 2 membres du futur CAC, extérieurs à la discipline concernée, la directrice du département disciplinaire de Gestion et 2 membres externes à l'Université rattachés à la discipline du parcours qui seront proposés par chacune des composantes.***

***La proposition est validée avec 32 voix pour 4 voix contre et 4 abstentions.***

#### **IV.10- Propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 5 décembre 2024**

M. AZOULAY accueille M. BARONE pour présenter les propositions de la commission.

M. BARONE observe en préambule un regain de vitalité au sein des associations étudiantes dont le dynamisme s'était affaibli depuis la période COVID, il souligne ainsi l'apparition de nouvelles associations qui ont déposé des projets et également le dépôt de projets qui diffèrent des demandes plus classiques habituellement présentées. Le montant cumulé des demandes approchées les 70 000€, la part demandée par les associations à l'université est de l'ordre de 31 000€ et 19 567€ de financement sont proposés par la commission.

Les projets qui ont reçu un avis favorable sont :

Le projet n°1 : « Congrès de l'ANESTAPS à Reims » porté par la Corpo STAPS pour 200 €,

Le projet n°2 : « Conseil d'Administration de l'ANESTAPS à Clermont-Ferrand » porté par la Corpo STAPS pour 286,80 €,

Le projet n°3 : « Week-End de Rentrée de l'ANEMF (WER) » porté par HUMANICE pour 100 €,

Les projets n° 6 et n°7 : « Activités Sportives Santé et Bien-être Semestre 1 et 2 » portés par « les blouses blanches du sport » pour un total de 7 586,55 €,

Le projet n°8 : « La SOCCAG (Longtemps Attendue Since 2008 Carrément Cocasse AG) » porté par CEKN (étudiants en kinésithérapie) pour 2000 € : dans le cadre de l'universitarisation de la formation il a été demandé à l'association de prévoir un temps de parole pour le Président de l'Université où son représentant,

Le projet n°10 : « Week-End de Formation sur la thématique de la communication » porté par la Corpo STAPS pour 954 €,

Le projet n°12 : « Noël Solidaire » porté par la FACE 06 pour 1 369,21 € (ce projet classique qui prend de l'ampleur se tiendra cette année à la maison de l'étudiant)

Le projet n°13 : « Vietn'Ame » porté par HUMANICE pour 3 000,00 €

Le projet n°14 : « Ciné-Club Otaku » porté par manga Paradise pour 6 500,00 €

Le projet n°15 : « Participation à la Coupe de France de Robotique 2024 » porté par Polybot Riviera pour 5 744,00 €, il est demandé à l'association de s'ouvrir vers d'autres filières,

***Les avis favorables donnés par la commission Initiatives Etudiantes du 5 décembre sont validés avec 35 voix pour et 5 abstentions.***

Un avis défavorable concerne le projet n° 9 « Café-débats » porté par l'Association Cog d'Azur : ce projet très disciplinaire et peu ouvert ne semblait pas entrer dans le champ des initiatives étudiantes.

***L'avis défavorable donné par la commission Initiatives Etudiantes du 5 décembre est validé avec 35 voix pour et 5 abstentions.*** 4 projets ont été reportés :

Le projet n° 4 : « Avenir Meeting 2023 » porté par AdEI : le budget global qui n'a pas été fourni est demandé,

Le projet n°5 : Découverte des Institutions de la République porté par le BDE Droit est reporté à cause :

- du décalage entre la vocation sociale et solidaire de l'évènement et le coût supporté par étudiant,
- du manque des devis ou de chiffrage dans le budget concernant les sorties,
- du coût exorbitant du buffet sur un bateau mouche

La pluralité des députés ou collaborateurs des élus, qui seront rencontrés, est enfin préconisée afin d'assurer la neutralité du Service Public

Le projet n° 11 : « La Pause Prév' » porté par la FACE 06 : il est demandé de revoir les thèmes, les stands et les partenaires en coordination avec le Centre de Santé Universitaire. Le budget doit également être revu, notamment la prise en charge des déjeuners des partenaires.

Le projet n°16 : « Découverte du Salon de l'Agriculture et des Institutions de la République » porté par UNI 06

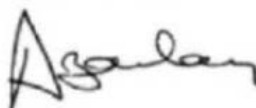
des précision sont demandées :

- sur le mode de sélection des 20 étudiants prévus qui doit concerner l'ensemble des étudiants de l'université,
- sur l'apport du Salon de l'Agriculture dans la visite des Institution mal défini dans la présentation du dossier,

La pluralité des députés ou collaborateurs des élus, qui seront rencontrés, est là aussi préconisée afin d'assurer la neutralité du Service Public.

La séance est levée à 13H45.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président Formation



---

**(\*) : Les PV du CAc 09/11/2023 Partie RH, du CAc 07/12/2023 Partie Recherche et du CAc du 14/12/2023 ont été validés par vote électronique le 17 janvier 2024 avec 38 voix favorables et 2 abstentions.**